



# Nouveau Coronavirus (COVID-19)

## Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration du 18.12.2020

Valable dès le 21.12.2020

### Critères cliniques

Les symptômes suivants sont compatibles avec le COVID-19 :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court, douleurs thoraciques) et/ou
- Fièvre sans autre étiologie et/ou
- Apparition soudaine d'une anosmie (perte de l'odorat) et/ou d'une agueusie (perte du goût) et/ou
- État confusionnel aigu ou détérioration de l'état de santé chez une personne âgée sans autre étiologie
- Autres symptômes moins spécifiques ou plus rares : douleurs musculaires, maux de tête, sensation de fatigue généralisée, rhume, symptômes gastro-intestinaux (p. ex. nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales), éruptions cutanées (p. ex. lésions de type engelure, urticarienne, vésiculeuse, morbilliforme)

### Critères épidémiologiques

- Lien épidémiologique : contact étroit (<1,5 m pendant >15 minutes) avec un cas de COVID-19 confirmé ou exposition dans le cadre d'une flambée de COVID-19

### Critères d'échantillonnage

Un test pour le COVID-19 est recommandé :

- Dans le **domaine ambulatoire** pour les **personnes symptomatiques** qui répondent à l'un des critères cliniques<sup>1</sup>
  - **Analyse de biologie moléculaire** (p. ex. méthodes basées sur la PCR)
  - **Test rapide antigénique**<sup>2</sup> possible si l'ensemble des trois critères suivants sont remplis :
    - Début des symptômes il y a moins de quatre jours ET
    - Ne fait pas partie des personnes vulnérables<sup>3</sup> ET
    - Ne travaille pas dans le secteur de la santé au contact direct de patients
- Dans le **domaine stationnaire** (ou dans les homes, les EMS et d'autres institutions médico-sociales) pour les **personnes symptomatiques**
  - **Analyse de biologie moléculaire** (p. ex. méthodes basées sur la PCR)
  - **Test rapide antigénique**<sup>2</sup> possible si les symptômes sont apparus depuis moins de quatre jours<sup>4</sup>
- Chez les **personnes non symptomatiques** : test par **analyse de biologie moléculaire** (p. ex. méthodes basées sur la PCR) ou **test rapide antigénique**<sup>2</sup>
  - **Dans le cadre de l'investigation et de la gestion d'une flambée** conformément aux recommandations de l'OFSP<sup>5</sup>, ordonné par un médecin
  - Chez les personnes-contact qui se trouvent en **quarantaine**<sup>6</sup>
  - **Après une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid**. Un test unique devrait être effectué au plus tôt dès le 5<sup>e</sup> jour après le contact<sup>7</sup>

Tests rapides antigéniques réalisés chez des **personnes non symptomatiques en dehors des critères d'échantillonnage** (p. ex. intégrés à un plan de protection) : les tests rapides positifs doivent être confirmés immédiatement par une analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR).

Le service cantonal compétent peut aussi ordonner des **tests sérologiques**.

<sup>1</sup> D'autres indications de tests s'appliquent aux enfants de moins de 12 ans (voir les [recommandations sur la procédure à suivre pour les enfants symptomatiques de moins de 12 ans et indications de test](#)).

<sup>2</sup> Actuellement, seuls les tests rapides antigéniques sont disponibles. À l'avenir, d'autres tests rapides seront probablement disponibles sur le marché. Ces tests rapides doivent remplir les critères minimaux au sens de l'annexe 5a de l'ordonnance 3 COVID-19 et figurer nommément sur la « liste blanche » de l'OFSP ([Médecine & recherche](#) > [Médicaments et dispositifs médicaux](#) > [Informations techniques sur les tests COVID-19](#)).

<sup>3</sup> Lien vers la définition actuelle des « [personnes vulnérables](#) ».

<sup>4</sup> Chez les personnes hospitalisées ou vulnérables, un test négatif doit être confirmé par une analyse de biologie moléculaire (par ex. Méthodes basées sur la PCR).

<sup>5</sup> [Recommandations pour la prise en charge des cas et des contacts dès le 14 décembre 2020](#).

<sup>6</sup> Un test unique peut être effectué à partir du 5<sup>e</sup> jour après le (premier) contact. Un test négatif ne met pas fin prématurément à une quarantaine.

<sup>7</sup> La notification de l'application SwissCovid App indique la date du contact. Un test PCR (analyse de biologie moléculaire) négatif et en particulier un test rapide antigénique négatif n'excluent pas une infection.



### Critères de déclaration<sup>8</sup>

- **Les laboratoires de diagnostic** déclarent :
  - **les résultats positifs détectés par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR)** au service du médecin cantonal et à l'OFSP, dans les 2 heures
  - **les résultats positifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 2 heures
  - **les résultats négatifs détectés par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 24 heures
  - **la statistique des résultats positifs et négatifs des IgG détectées par sérologie** durant la semaine précédente, stratifiée par canton de résidence, à l'OFSP le lundi
- **Les cabinets médicaux, les pharmacies, les centres de test et les hôpitaux qui diagnostiquent** déclarent :
  - **les résultats positifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 2 heures
  - **les résultats négatifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 24 heures
- **Les médecins** déclarent au service cantonal compétent et à l'OFSP dans un délai de 24 heures :
  - **les résultats cliniques de résidents de homes et d'EMS ainsi que d'autres institutions médico-sociales** avec **COVID-19** confirmé par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2
  - **les résultats cliniques de personnes hospitalisées** avec :
    - **COVID-19 confirmé** par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou
    - **critères cliniques remplis et imagerie par CT-Scan compatible avec le COVID-19 et analyse de biologie moléculaire** (p. ex. PCR) **négative** sans autre étiologie connue ou
    - **critères cliniques et épidémiologiques remplis et analyse de biologie moléculaire** (p. ex. PCR) **négative** sans autre étiologie connue
  - **les résultats cliniques des personnes décédées** avec :
    - **COVID-19 confirmé** par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou
    - **critères cliniques remplis et imagerie par CT-Scan compatible avec COVID-19** ou
    - **critères cliniques et épidémiologiques remplis**

<sup>8</sup> Les résultats des tests rapides antigéniques effectués en dehors des critères d'échantillonnage ne sont en principe pas soumis à déclaration.